



Trèbes.

N° 13/2025

Envoyé en préfecture le 26/06/2025

Reçu en préfecture le 26/06/2025

Publié le 26/06/2025

ID : 011-211103973-20250626-13_25-BF

FOLIO 75

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, LE VINGT CINQ JUIN, les membres du conseil municipal de la commune de Trèbes se sont réunis salle Conseil Municipal, en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire conformément à l'article L. 2121-12 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales.

Nombre de conseillers en exercice : 27

Date de la convocation du Conseil Municipal : 18 juin 2025

PRÉSENTS : M. MÉNASSI, MAIRE.

MMES. MM. CARBONNEL. GARINO. SENTENAC. LAROCHE. MEDVES. MAYNARD. SAINT-ANDRÉ, Adjoints.

MMES. MM. PIÉDRA. DIEDRICH. GRAVES. LAFON. LASGOUZES. MITAIS. GALY. PEIX. SANCHEZ. BILLECI. M. QUESNEL. MME NICOLAÏ. VIC. DENAT. PANERO.

ABSENTS EXCUSÉS :

M.OLLAGNIER
MME JOURDA
M. DE PRADO
M. CASTANS

PROCURATIONS :

M. OLLAGNIER à M. CARBONNEL
MME JOURDA à M. LE MAIRE
M. DE PRADO à M. MAYNARD
M. CASTANS à Mme MITAIS

Madame Nathalie BILLECI a été désignée secrétaire de séance

OBIET : Approbation du compte administratif 2024 de la commune de Trèbes

VU les articles L. 1616-12 et L. 2121-31 du code général des collectivités territoriales ;

VU l'exposé du projet de compte administratif 2024 par Monsieur Didier Carbonnel, maire-adjoint, tel que figurant dans les tableaux suivants :

Envoyé en préfecture le 26/06/2025

Reçu en préfecture le 26/06/2025

Publié le 26/06/2025 S LG ✓
ID : 011-211103973-20250626-13_25-BF

FOLIO 76

RECETTES DE FONCTIONNEMENT :

RECETTES	CA 2023	BP 2024	CA 2024
002 - Résultat de fonctionnement reporté	3 167 249,41 €	2 895 679,85	2 895 679,85
013 - Atténuation de charges	79 094,46 €	40 000,00	44 773,81
70 - Produits des services du domaine	95 762,64 €	80 500,00	90 647,17
73 - Impôts et taxes	1 887 214,66 €	1 933 000,00	1 918 434,66
731 - Fiscalité locale	3 179 789,79 €	3 248 557,00	3 304 279,11
74 - Dotations et participations	2 555 949,85 €	2 524 864,00	2 816 088,22
75 - Autres produits de gestion courante	64 938,45 €	24 000,00	68 186,47
77 - Produits exceptionnels	250 286,92 €	0,00	1 592,00
78- Reprise sur amortissement	0,00 €	500,00	493,32
RECETTES REELLES	11 280 286,18 €	10 747 100,85	11 140 174,61
042 - Opérations d'ordres de transferts entre sections	17 496,40 €	1 500,00	1 313,00
RECETTES D'ORDRE	17 496,40 €	1 500,00	1 313,00
TOTAL RECETTES	11 297 782,58 €	10 748 600,85	11 141 487,61

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT :

DEPENSES	CA 2023	BP 2024	CA 2024
011 - Charges à caractère général	1 928 405,72	2 108 779,85	1 958 889,33
012 - Charges de personnel et frais assimilés	3 573 863,83	3 759 500,00	3 692 849,60
014 - Atténuations de produits	185,00	2 000,00	192,00
65 - Autres charges de gestion courante	892 949,94	2 157 221,00	925 435,15
66 - Charges financières	186 027,75	191 000,00	162 153,12
67 - Charges exceptionnelles	671,55	4 000,00	87,50
68 - Dotations aux provisions et dépréciations	9 473,67	0,00	0,00
DEPENSES REELLES	6 591 577,46	8 222 500,85	6 739 606,70
023 - Virement à la section d'investissement	0,00	2 026 100,00	
042 - Opérations d'ordres de transferts entre sections	619 459,90	500 000,00	285 251,20
DEPENSES D'ORDRE	619 459,90	2 526 100,00	285 251,20
TOTAL DEPENSES	7 211 037,36	10 748 600,85	7 024 857,90

RECETTES D'INVESTISSEMENT :

RECETTES	CA 2023	BP 2024	CA 2024
10 - Dotations, fonds divers, réserves	1 069 310,97 €	2 301 065,37	1 778 719,29
13 - Subventions d'investissement	3 329 448,22 €	9 556 400,00	351 398,46
16 - Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	600 000,00	0,00
RECETTES REELLES	4 398 759,19 €	12 457 465,37	2 130 117,75
021 - Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	2 026 100,00	
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	619 459,90 €	500 000,00	285 251,20
041 - Opérations patrimoniales	138 086,26 €	520,00	516,89
RECETTES D'ORDRE	757 546,16 €	2 526 620,00	285 768,09
TOTAL RECETTES	5 156 305,35 €	14 984 085,37	2 415 885,84

Envoyé en préfecture le 26/06/2025

Reçu en préfecture le 26/06/2025

Publié le 26/06/2025

ID : 011-211103973-20250626-13_25-BF

FOLIO 77

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT :

DEPENSES	CA 2023	BP 2024	CA 2024
001 - Résultat d'investissement reporté	658 064,17 €	1 191 065,37	1 191 065,37
10 - Dotations, fonds divers, réserves	20 237,99 €	21 000,00	20 237,99
13 - Subventions d'équipement	0,00 €	240 000,00	0,00
16 - Emprunts et dettes assimilées	690 425,31 €	750 000,00	713 187,04
20 - Immobilisations incorporelles	148 995,68 €	100 000,00	57 382,31
21 - Immobilisations corporelles	4 674 064,91 €	12 430 000,00	3 176 892,30
23 - Immobilisations en cours		250 000,00	146 341,85
DEPENSES REELLES	6 191 788,06 €	14 982 065,37	5 305 106,86
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	17 496,40 €	1 500,00	1 313,00
041 - Opérations patrimoniales	138 086,26 €	520,00	516,89
DEPENSES D'ORDRE	155 582,66 €	2 020,00	1 829,89
TOTAL DEPENSES	6 347 370,72 €	14 984 085,37	5 306 936,75

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

Nombre de membres en exercice : 27
Nombre de membres présents : 23
Nombre de suffrages exprimés : 27

Vote : Pour 25
Contre 00
Abstentions 02 VIC - PANERO

APPROUVE le compte administratif 2024 de la commune de Trèbes.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus.
Au registre ont signé tous les membres présents.

Éric MÉNASSI
Maire de TRÈBES



Acte certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de
sa publication le :
et de sa transmission en Préfecture le :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.

2024

DÉPARTEMENT DE L'AUDE
(1) MAIRIE DE TRESSES

DÉLIBÉRATION
 DU CONSEIL MUNICIPAL
 DU CONSEIL
 DU COMITÉ SYNDICAL

Nombre de membres en exercice 27
Nombre de membres présents 23
Nombre de suffrages exprimés _____

SUR COMPTE ADMINISTRATIF (2)

Séance du 25 Juin 2025

Le Conseil municipal Le Conseil Le Comité syndical (2)
réuni sous la présidence de M. CARBONNEL Didier, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2024 dressé par
M. HEWASSI Maire Président (2), après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire
et les décisions modificatives de l'exercice considéré,
1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits (3)	Recettes ou excédents (3)	Dépenses ou déficits (3)	Recettes ou excédents (3)	Dépenses ou déficits (3)	Recettes ou excédents (3)
COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL						
Résultats reportés (---/---/---) (4)	1 191 065,37			2 095 679,85	1 191 065,37	2 095 679,85
Résultats affectés (compte 1068)	4 115 811,38	2 415 885,84	7 024 857,90	8 245 807,76	11 140 129,20	10 661 693,60
Opérations de l'exercice	5 306 936,75	2 415 885,84	7 024 857,90	11 141 487,61	12 331 794,65	13 554 373,45
Résultats de clôture						
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULÉS	5 306 936,75	2 415 885,84	7 024 857,90	11 141 487,61	12 331 794,65	13 554 373,45
RÉSULTATS DÉFINITIFS	2 891 050,91			4 116 629,71		1 225 578,80
COMPTE ANNEXE POUR LE SERVICE DES EAUX						
Résultats reportés (---/---/---) (4)						
Résultats affectés (compte 106)						
Opérations de l'exercice						
TOTAUX						
Résultats de clôture						
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULÉS						
RÉSULTATS DÉFINITIFS						

(1) Désignation de la collectivité ou de l'établissement. (2) Codier la case correspondante
(3) Les « dépenses » et les « recettes » doivent être inscrites sur les lignes « opérations de l'exercice » et « restes à réaliser ». Les « déficits » et les « excédents » d'investissement doivent être inscrits sur les lignes « résultats reportés », « résultats de clôture » et « résultats définitifs ». Les excédents de fonctionnement doivent être inscrits sur les lignes « résultats reportés » ou « résultats affectés », « résultats de clôture » et « résultats définitifs ».

Envoyé en préfecture le 26/06/2025
Reçu en préfecture le 26/06/2025
Publié le 26/06/2025
ID : 011-211103973-20250626-13_25-BF

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion voté le 25 Juin 2025 relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser : _____

4° Décide d'annuler les crédits suivants : _____

5° Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

6° _____

Ont signé au registre des délibérations : MM _____

Sceau de la mairie



Pour expédition conforme
Le Président

[Handwritten signature]

Envoyé en préfecture le 26/06/2025

Reçu en préfecture le 26/06/2025

Publié le 26/06/2025

SLOW

ID : 011-211103973-20250626-13_25-BF